

Réseau villeurbannais des points d'information lutte contre les discriminations

La mobilisation du droit est un outil fondamental de la lutte contre les discriminations. Il est essentiel que les personnes discriminées puissent être informées sur leurs droits et accompagnées pour les faire valoir.

A Villeurbanne, des permanences gratuites du Défenseur des droits (2 par semaines) se tiennent à la Maison de justice et du droit et une permanence d'avocat spécialisé se tient à ADL, association pour le développement local.

Le réseau des points d'information au droit de la non-discrimination doit permettre une plus large diffusion de l'information pour favoriser l'égal accès aux dispositifs de lutte contre les discriminations existant à l'ensemble des villeurbannais et des villeurbannaises.

Charte d'engagement

Structures établies à Villeurbanne, notre projet concourt à l'égalité d'accès aux droits : sociaux, civils, culturels...

Les discriminations sont illégales et empêchent les personnes discriminées d'accéder à leurs droits. C'est pourquoi nous accordons une importance particulière à la mise à disposition d'information en matière de lutte contre les discriminations et à l'orientation des personnes que nous recevons vers les structures existantes d'accès au droit de la non-discrimination.

En devenant Point relais d'information lutte contre les discriminations, nous nous engageons à :

Engagement n°1 : Etre identifié en tant que point relais d'information lutte contre les discriminations. Nous affichons notre engagement grâce au macaron Point d'information lutte contre les discriminations visible sur la porte d'entrée.

Engagement n°2 : Diffuser l'information sur le droit de la non-discrimination grâce aux outils mis à disposition par la ville de Villeurbanne : fiches d'information sur les discriminations et les lieux d'accès au droit et affiches visibles par le public reçu.

Engagement n°3 : Orienter les personnes se sentant discriminées vers les structures d'accès au droit de la non-discrimination existant à Villeurbanne et associations de lutte contre les discriminations.

Pour cela nous nous engageons à sensibiliser les professionnel-le-s accueillant du public.

Engagement n°4 : Participer à une réunion partenariale annuelle afin de faire un bilan de la participation au réseau.

Les engagements de la Ville de Villeurbanne en tant qu'animatrice du réseau

Le réseau des points d'information lutte contre les discriminations est animé par la mission lutte contre les discriminations.

- La Ville met à disposition les outils d'information à jour pour tous les points d'information lutte contre les discriminations.
- Elle propose et anime des sensibilisations à destination des structures relais d'information
- Elle organise au moins une réunion annuelle des membres du réseau afin de faire un bilan et d'adapter le cas échéant le fonctionnement du réseau.

Les SIGNATAIRES

Le 2017 à Villeurbanne,

ACFAL FORMATION

ACBCL

APF

ARTAG

BIJ Villeurbanne

CCO

FIJI Rhône-Alpes

Forum réfugiés

Les amis de la rue

Maison de Croix Luizet

Maison des Aînés

Maison du Citoyen

MSP Cyprian Les Brosses

MSP Buers Croix-Luizet

MSP Saint Jean

Maison de quartier de Brosses

MSP Charpennes Tonkin

Planning familial 69

Secours catholique Villeurbanne

SLEA Villeurbanne

Union locale CFDT

Unis vers l'emploi

VIFFIL

Ville de Villeurbanne